

Des outils 3 et des acteurs

Des outils au service de la biodiversité urbaine

Le plan national « restaurer et valoriser la nature en ville »

Ce plan lancé le 9 novembre 2010 apporte des réponses concrètes aux quatre grands défis de la ville durable :

- améliorer la qualité de vie et le lien social,
- adapter la ville au changement climatique,
- préserver la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes,
- promouvoir la production et la consommation durables dans nos territoires urbains.

Par des travaux expérimentaux engagés en 2005, le Nord-Pas de Calais a été l'une des régions pilotes dans la recherche de solutions à l'érosion de la biodiversité.

La définition et la mise en œuvre d'outils à l'échelle nationale datent du Grenelle de l'environnement engagé en 2007. Les enjeux sur le milieu urbain sont bien identifiés, notamment ceux de la maîtrise du foncier, de l'étalement urbain et la lutte contre la fragmentation des territoires.

Le plan de restauration et de valorisation de la nature en ville et la trame verte et bleue sont les principaux outils proposés à l'issue du Grenelle pour atteindre ces objectifs. Les collectivités sont identifiées comme des acteurs essentiels dans la conservation de la biodiversité notamment à travers les documents d'urbanisme : les SCOT et les PLU. L'engagement citoyen est identifié comme un levier fondamental de cette politique (pour le Nord-Pas de Calais « Biodiver'lycées » s'inscrit dans ce cadre). Cette nouvelle approche du vivant, aux différentes échelles, n'est qu'au début de sa construction. Elle nécessite encore de nombreuses investigations scientifiques, techniques et de l'innovation sociale pour préserver ce bien commun.

Les 16 engagements pour la nature en ville structurés selon 3 axes stratégiques

Source : Grenelle de l'environnement

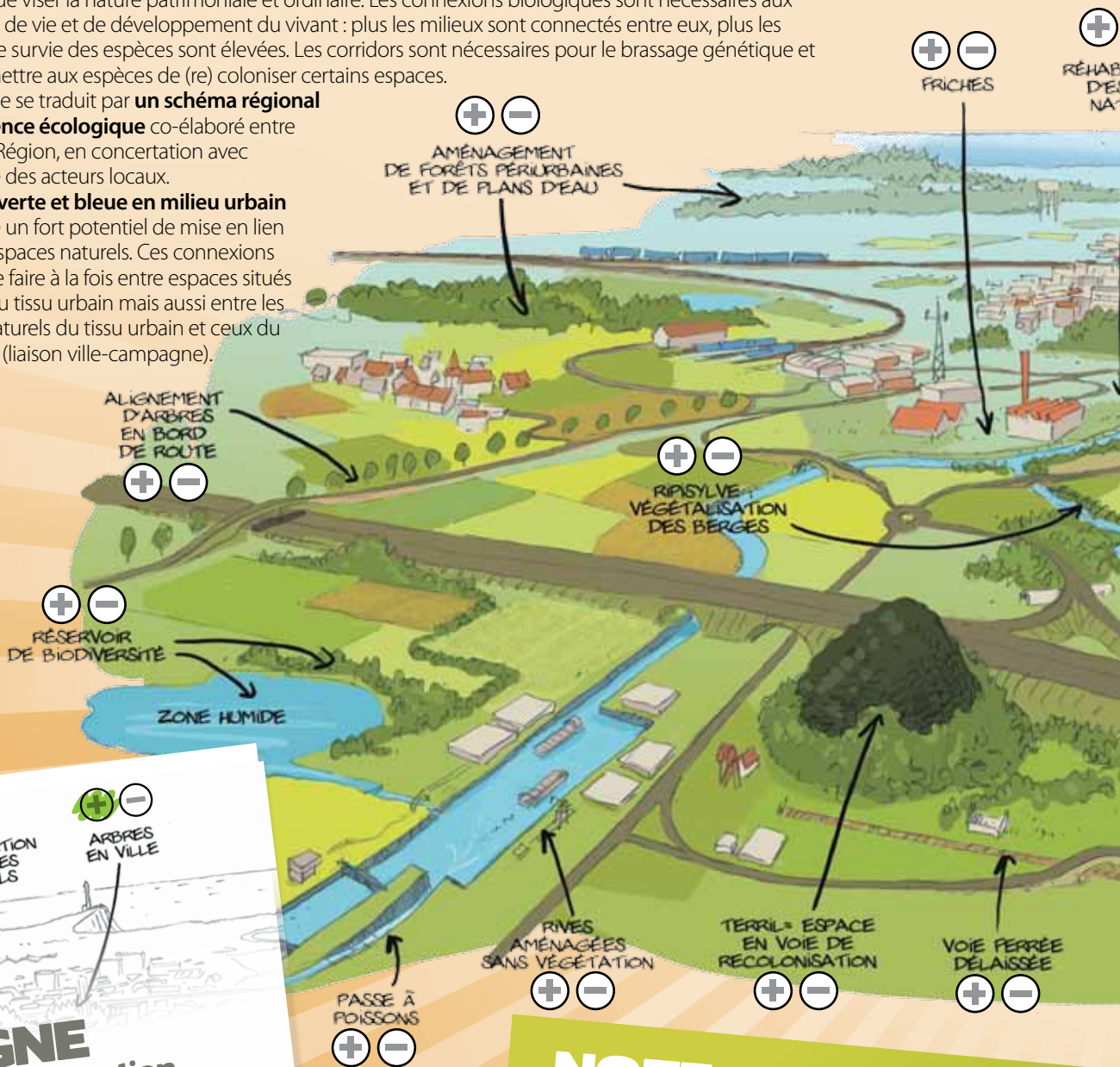


La Trame verte et bleue

L'outil Trame verte et bleue répond à la nécessité de relier les espaces naturels entre eux en milieu urbain et rural et de viser la nature patrimoniale et ordinaire. Les connexions biologiques sont nécessaires aux conditions de vie et de développement du vivant : plus les milieux sont connectés entre eux, plus les chances de survie des espèces sont élevées. Les corridors sont nécessaires pour le brassage génétique et pour permettre aux espèces de (re) coloniser certains espaces.

Cette trame se traduit par un **schéma régional de cohérence écologique** co-élaboré entre l'État et la Région, en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux.

La Trame verte et bleue en milieu urbain représente un fort potentiel de mise en lien entre les espaces naturels. Ces connexions peuvent se faire à la fois entre espaces situés au cœur du tissu urbain mais aussi entre les espaces naturels du tissu urbain et ceux du périurbain (liaison ville-campagne).



CONSIGNE

Au regard de l'illustration, identifier sur ce territoire :

→ les éléments de fragmentation des habitats (étalement urbain, infrastructures de transport...) peu favorables à la biodiversité (-)

→ les aménagements qui permettent le déplacement des espèces et favorisent ainsi la remise en bon état des continuités écologiques (+)

NOTE

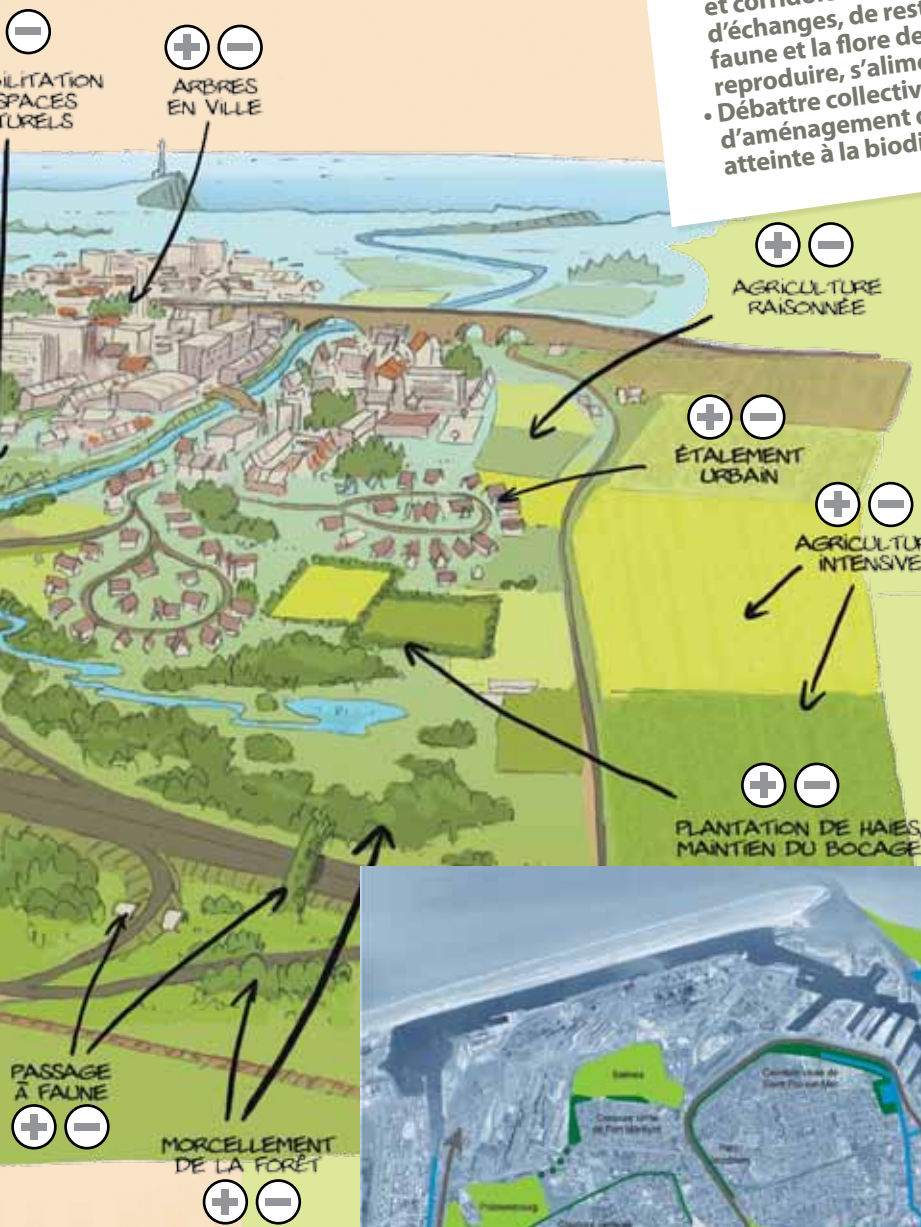
Les parcs nationaux et régionaux signent pour la « Trame noire »

Le 20 mars 2012, deux conventions ont été signées entre l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement et la Fédération des parcs naturels régionaux (PNR) de France et parcs nationaux de France. Ces deux textes visent à promouvoir la « trame noire » qui s'ajoutera aux trames vertes et bleues mises en place par la loi Grenelle 2, notion complémentaire à la TVB qui permet de faire converger maillage écologique et fragmentation liée à la pollution lumineuse. Concrètement, il s'agit d'améliorer la qualité de la nuit dans ces espaces juridiquement protégés.



Pistes d'exploitation

- Étudier le schéma régional TVB grâce à la carte interactive et échanger sur les enjeux de cette planification www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?atlas-des-cartes
- Effectuer des recherches sur l'idée de Trame noire pour répondre à la problématique de la pollution lumineuse.
- À partir d'une image satellite du territoire de proximité de l'établissement, identifier les éléments de fragmentation et corridors écologiques. Proposer de recréer un réseau d'échanges, de restaurer des connexions permettant à la faune et la flore de circuler à nouveau librement et ainsi de se reproduire, s'alimenter, se reposer.
- Débattre collectivement sur la complexité des enjeux d'aménagement d'un territoire très urbanisé sans porter atteinte à la biodiversité...



Le SCOT et le PLU en pratique

Ces outils accompagnent les collectivités locales dans la mise en œuvre d'une stratégie territoriale pour la nature, jusqu'à la phase opérationnelle d'aménagement.

Cet emboîtement d'échelles implique que les enjeux et mesures soient déclinés et relayés aux différents échelons, nationaux, régionaux et locaux. Il est essentiel que les différents acteurs du territoire soient associés à sa démarche tant dans son élaboration que dans sa mise en œuvre.

Un exemple : le PLU de la Communauté Urbaine de Dunkerque définit des zonages destinés aux corridors biologiques dans les plans locaux d'urbanisme d'un bassin de vie d'environ 200 000 personnes.



Source : PPIGE 2009, DGI, réalisation AGUR 2010

→ La renaturation écologique

Le territoire du Nord-Pas de Calais dispose de 10 000 hectares de friches industrielles (soit la moitié des friches françaises). Malgré l'image assez dégradée qu'elles avaient encore récemment vis-à-vis du public, certaines friches régionales ont réussi à conserver, voire à favoriser, des espèces et des habitats originaux et remarquables.

Cette évolution a été rendue possible grâce à la **renaturation écologique**. Cette démarche s'inscrit dans une logique de préservation de la diversité biologique. Elle consiste à reconquérir des espaces dégradés par l'activité humaine, pour les mettre à la disposition de la faune et de la flore sauvages.

La renaturation concerne :

- d'anciens espaces de dépôts (terills houillers, de cendre ou de scories),
- des bassins de décantation,
- d'anciens espaces de circulation (voies ferrées, voies d'eau et routières),
- d'anciens espaces d'extraction tels que carrières, délaissés agricoles ou même décharges.

Exemple : le bassin des Cinq-Tailles à Thumeries : ancien bassin de décantation des boues de lavage des betteraves à sucre métamorphosé en zone humide par le Conseil général du Nord. Un site ornithologique exceptionnel acquis au titre des espaces naturels sensibles.



Site Sabatier à Raismes



Ancien bassin de décantation à Thumeries

La renaturation comment ça se passe ?

La renaturation d'un site s'opère en plusieurs étapes :

- 1 Réalisation d'un diagnostic permettant de définir le réaménagement et la gestion nécessaires en faveur de la biodiversité. Il est conseillé d'impliquer la population dès cette première étape pour une réelle appropriation du projet.
- 2 Définition des enjeux et intérêts patrimoniaux, détermination des objectifs de gestion et identification des contraintes.
- 3 Renaturation du site, souvent en mode partenarial (conseils généraux, Etablissement public foncier, Parcs naturels régionaux, associations, industriels...).



Ancienne ligne de chemin de fer d'Azincourt, transformée en voie verte



Exemple de site renaturé

Le site des terrils du 11/19 à Loos-en-Gohelle

Type de site

Ancienne friche issue de l'exploitation industrielle charbonnière

Dates

Fin de l'exploitation du charbon et derniers dépôts en 1986 -
Début de renaturation en 1988.

Description du site

La base 11/19, c'est 110 hectares de terrils (2 coniques et 1 en plateau), de cavaliers de mines et d'anciens bâtiments d'exploitation du charbon. Il représente aujourd'hui un site de nature de proximité et d'éco-loisirs qui allie la préservation de la biodiversité, à l'accueil du public (CPIE Chaîne des Terrils) et à l'organisation d'activités de sports de nature (VTT, promenade d'orientation, parapente).

Gestion écologique du site

Depuis quelques années, la mise en place par le CPIE Chaîne des Terrils et la commune de Loos-en-Gohelle d'opérations de gestion et d'aménagements écologiques permet le maintien de certains biotopes (cf. cartographie des milieux) et favorise l'installation et la conservation de nombreuses espèces animales et végétales.

Quelques exemples de travaux de renaturation et d'aménagements :

- plantation d'environ 200 000 arbustes au pied des terrils, aujourd'hui devenue un boisement de bonne qualité très apprécié des passereaux (fauvettes, pics...);
- création et entretien régulier d'une mare et maintien de zones humides temporaires;
- création de pierriers pour le Lézard des murailles et le Crapaud calamite;
- création de zones de prairies fleuries et de friches entretenues par fauches tardives;
- gestion des écoulements d'eau, réalisation de fascines naturelles pour limiter l'érosion des sols;
- ouverture de milieux et contrôle de la colonisation végétale pour favoriser la biodiversité.



CPIE et reproduction interdite
Chaine des Terrils © 2012
040250
0401_0402008



Terrils du 11/19 de
Unités écologiques



LÉZARD DES MURAILLES



CEDIPODE BLEUE



PAVOT CO

Potentiel écologique après renaturation

Imposants par leur masse, les terrils du 11/19, les plus hauts d'Europe, accueillent une faune et une flore riches et variées. Les cônes sont en cours de colonisation, notamment par l'oseille à feuilles d'écusson, notamment par de quelques habitats particuliers (bassin de décantation et roselière, zone de combustion) permet l'installation d'espèces spécifiques (rousserolle, libellule, grillon).

Quelques chiffres :

- 297 espèces végétales recensées dont 3 protégées en région (œillet velu, oseille à feuilles d'écusson et ophrys abeille).
- 17 espèces de mammifères dont la Pipistrelle commune (chauve-souris protégée au niveau national et européen);
- 108 espèces d'oiseaux dont 54 nicheuses;
- 4 espèces de reptiles et d'amphibiens;
- 15 espèces de libellules, 18 de coccinelles et 25 de lépidoptères diurnes...



Pistes d'exploitation

→ À partir de l'exemple présenté, décliner la renaturation d'espaces sur d'autres sites régionaux.
Quelques exemples de sites à étudier dans la région :

- la mare à Goriaux et le terril Sabatier à Raismes ;
- le terril des Argales à Rieulay ;
- le terril de cendres de Pont sur Sambre ;
- ancienne décharge de Hargnies ;
- le bois des Cinq Tailles à Thumeries ;
- la « coulée verte » à Mardyck (délaissés agricoles) ;
- la parisienne à Ferques (carrières de roches massives) ;
- le Fond Pignon près de Calais (terrains de dépôt des Voies navigables de France) ;
- la Foraine d'Authie près de Montreuil (gravière) ;
- le site de nature d'Amaury à Hergnies/Vieux-Condé (étang d'affaissement minier) ;
- la friche Kuhlmann à Wattrelos (PCUK)...



Dynamique actuelle

- Voué à la destruction, ce site a été sauvé par la mobilisation de la municipalité loossoise et de quelques pionniers. Il est aujourd'hui un fleuron du patrimoine minier régional, empreint d'une grande force évocatrice liée à la taille des lieux, à sa position dominante sur le « plat pays » et à son rayonnement physique sur les villes alentours.
- Classé aux Monuments historiques depuis 2009, le site du 11/19 (terrils et carreau de fosse) fait partie, depuis le 30 juin 2012, des sites du Bassin minier Nord-Pas de Calais reconnus comme patrimoine mondial de l'humanité.
- Lieu de mémoire, l'écopôle 11/19 montre également le chemin du futur en tant que Pôle de référence du développement durable et de la culture (Culture Commune, le CPIE Chaîne des Terrils, Centre de développement d'éco-Entreprises, Centre ressource du développement durable) et s'inscrit dans le projet de trame verte et bleue régionale, par le maintien et la création de zones naturelles et d'espaces verts ayant vocation de corridors biologiques.

On observe entre 2001 et 2008 une progression de la végétalisation les terrils...



Les terrils en 2001



Les terrils en 2008



Chacun peut agir

Chacun de nous peut intervenir sur la biodiversité urbaine.

L'action directe concerne son « chez soi » : organiser son habitat pour accueillir oiseaux, chiroptères et toutes autres espèces, peut avoir une action significative sur l'environnement. Connaître les bons gestes et s'informer permettent de gérer son propre espace de nature de manière différenciée. Accepter quelques ouvertures dans sa clôture peut favoriser certaines migrations.

Ces actions peuvent facilement être mises en œuvre par les nombreux conseils d'associations et aides de collectivités. Exemple : les actions menées en direction des propriétaires et locataires par la ville de Lille afin de verdir vos murs, fleurir vos balcons ou végétaliser une toiture.

Le choix du type d'habitat (maison individuelle, habitat groupé, appartement...) a également des incidences sur la biodiversité, notamment en limitant l'étalement urbain. Chaque citoyen peut par ailleurs orienter les décisions publiques en matière d'aménagement du territoire :

- en se mobilisant pour apporter un avis sur les documents d'urbanisme tels que SCoT et PLU,
- en participant aux réunions publiques ou à tout type de concertation engagée sur un territoire...

Chacun peut agir, simplement en changeant de regard, à la fois sur cette nature en reconquête d'espace et sur sa propre position d'écocitoyen.



Cuivré commun



Les observatoires citoyens : comment s'engager ?

Aujourd'hui, le faible nombre de biologistes professionnels fait que les données disponibles sur les espèces végétales et animales demeurent insuffisantes. **Les réseaux d'amateurs sont plus que jamais indispensables** pour alimenter en données les observatoires de la biodiversité, en étroite collaboration avec des scientifiques.

→ **Vous êtes curieux de nature ? Vous souhaitez mieux connaître le patrimoine naturel de votre ville ou quartier ? Vous voulez agir pour améliorer la biodiversité locale ?**

Autour de chez vous, il y a forcément quelque chose à faire.

À Lille, la ville et ses partenaires lancent les observatoires de la nature :

- Observatoire des papillons des jardins (en lien avec Noé Conservation et le Muséum national d'histoire naturelle),
- Observatoire des hirondelles des fenêtres (avec Nord Nature Chico Mendès et le GON) :

- Observatoire des amphibiens et des libellules (avec Les Blongios)...

En région, bien d'autres dispositifs existent :

- « Un dragon ! Dans mon jardin ? » sur les amphibiens et les reptiles lancé par le réseau des CPIE
- Une enquête sur l'écureuil roux avec la CMNF : www.chti-ecureuil.fr

Au niveau national il y a aussi le programme Vigie-Nature piloté par le Muséum national d'histoire naturelle : <http://vigienature.mnhn.fr/>



Pistes d'exploitation

- Concevoir un lycée « réservoir de biodiversité ».
- Effectuer le diagnostic de l'établissement pour en décliner les actions à engager. Certaines pourront être mise en œuvre par les lycéens : conception de nichoirs, communication sur la démarche...
- Se rapprocher des associations régionales pour se former, participer, s'engager : annuaire des associations d'éducation et de protection de l'environnement en région : <http://mres-asso.org>

→ LEXIQUE

Chantier nature : action bénévole pour contribuer à la gestion des espaces naturels : débroussaillage, coupe de rejets de ligneux, fauche, curage de mares, élimination d'espèces invasives... Une manière de devenir éco-citoyen en donnant un peu de votre temps à la gestion du patrimoine naturel régional.

Corridor biologique : ou bio-corridor, désigne un ou des milieux reliant fonctionnellement entre eux différents habitats vitaux pour une espèce ou un groupe d'espèces.

Plan Local d'Urbanisme (PLU) : outil d'affectation générale des sols à l'échelle communale ou intercommunale. Ils succèdent au Plan d'Occupation du Sol (POS) par la loi SRU.

Résilience écologique : capacité d'un écosystème, d'un habitat, d'une population ou d'une espèce à retrouver un fonctionnement et un développement normal après avoir subi une perturbation importante.

Schéma de cohérence territoriale (SCOT) : outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale en orientant l'évolution d'un territoire dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durable (questions d'habitat, de déplacements, de développement commercial, d'environnement, d'organisation de l'espace...). Ils sont conçus par les communes et leurs groupements pour une durée de dix ans.

→ Pour aller plus loin...

Web

- Atlas Trame verte et bleue en Nord-Pas de Calais : sigale.nordpasdecalais.fr/
- Schéma régional de cohérence écologique – Trame verte et bleue (SRCE-TVb) - DREAL Nord - Pas-de-Calais : <http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?Schema-regional-coherence>
- Le site du ministère de l'Écologie apporte des données sur le Plan Ville Durable : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/plan-pour-les-villes-durables.html>
- Se former au jardinage avec les Amis des jardins ouverts et néanmoins clôturés (AJONCS) : <http://www.ajonc.org/>
- Les chantiers nature de volontaires : www.lesblongios.fr
- Le Conservatoire botanique national de Bailleul organise des formations sur le thème du jardin sauvage, un jardin « nature admise » : <http://www.cbnbl.org/spip.php?article246>
- Pour aller plus loin sur le site du 11/19 avec le CPIE Chaîne des Terrils : <http://www.chainedesterrils.eu>

Documents

- Sur le thème de la route durable dans le département du Nord : <http://www.cg59.fr/route-durable>
- La prise en compte de la Trame verte et bleue dans les SCOT et les PLU : http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_SCOT_02_cle0d9aa7.pdf
- La Trame verte et bleue dans les territoires du Nord-Pas de Calais, cahiers techniques de l'ENRx : http://www.enrx.fr/nos_ressources/liste_des_cahiers_techniques